COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°53-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 07 juillet 2025 par l'entreprise MIOTELLO Swann, laquelle souhaite effectuer la pose d'une signalisation directionnelle et d'information rue des Loubatières, rue des Tuileries, rue des Perrières, chemin des Perrières, chemin des Faviers, chemin de l'Abreuvoir, chemin du Pic, chemin de Montsupt et chemin de Bonnaire à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale d'intérêt communautaire.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du mardi 15 juillet 2025 pour une durée de 120 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue Centrale pour tous les véhicules :
- Circulation alternée par des feux tricolores et des feux manuels
- Vitesse limitée à 30 km/h

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le mardi 15 juillet 2025 au mardi 11 novembre 2025.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise MIOTELLO Swann, 320 route d'Apremont 73490 LA RAVOIRE, nom du responsable : HENDRICKS Fabien tél : 06 72 32 73 37

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'Entreprise MIOTELLO Swann, 320 route d'Apremont 73490 LA RAVOIRE, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
Le 08 juillet 2025
Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 10/07/2025
Le Maire
Frédéric MILLET